

2015-6668
2016-02-16

LABEL

**WILSON
DIMÉTHOATE 480 CE
Insecticide Systémique**

En Concentré Émulsifiable • à Base de Diméthoate

Ce produit ne doit pas être utilisé autour d'habitations ou d'autres zones résidentielles, comme les parcs, les cours d'école ou les terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par des particuliers, ni par des personnes non certifiées.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 12864 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : diméthoate 480 g/L

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 L

Premier Tech Brighton Ltd.
1 avenue Premier
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

LIRE LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT D'EMPLOYER LE PRODUIT

Le **DIMÉTHOATE 480** peut être employé pour combattre divers insectes sur les plantes à fleurs d'extérieur, arbustes et arbres d'ornement.

QUANTITÉS À APPLIQUER ET PÉRIODES PROPICES AU TRAITEMENT : VOIR LE DÉPLIANT CI-JOINT

MODE D'EMPLOI:

ÉLIMINATION DES MOUCHES DOMESTIQUES : Le DIMÉTHOATE 480 tue les mouches pendant une période allant jusqu'à 6 semaines. Utiliser une solution vaporisée contenant entre 20 et 25 mL de **DIMÉTHOATE 480** par litre d'eau et utiliser de 5 à 10 L de mélange par 100 m². Répéter l'application au besoin. De bonnes habitudes sanitaires sont un élément essentiel de tout programme de contrôle efficace des mouches.

Étables laitières, porcheries, étables pour veaux, poulaillers et autres bâtiments de ferme :

Appliquer en pulvérisation résiduelle aux plafonds, murs, stalles, etc. Mouiller à fond toute surface où se posent les mouches, jusqu'à ruissellement. Six litres de solution traitent 100 m². Répression localisée avec un pulvérisateur à dos ou analogue sur les entrées de portes, cadres de fenêtres, comptoirs (armoires) et autres endroits fréquentés par les mouches.

Usage général à l'extérieur : Pour combattre les mouches domestiques autour des poubelles, locaux des animaux, établissements alimentaires, entrepôts, quais de chargement et dépotoirs, pulvériser sur les surfaces exposées comme les murs, clôtures, contenants à déchets et ordures. L'exposition des surfaces traitées aux facteurs climatiques, notamment au soleil, diminue la durée de l'efficacité résiduelle.

N.B. : Ne pas mélanger à la chaux ni appliquer moins de deux semaines après le chaulage des surfaces. Ne pas utiliser dans les maisons.

EXPÉDIER ET CONSERVER ENTRE 4 °C ET 30 °C.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux ou nocif en cas d'ingestion, d'inhalation, ou d'absorption par la peau. Sous forme concentrée, ce produit peut irriter les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou la buée d'arrosage. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger et de fumer. Éviter de contaminer les aliments des humains et des animaux. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Ne pas exposer directement au soleil. Retirer les animaux de l'endroit du traitement pendant l'application. Ce produit est toxique pour les oiseaux et la faune. Pour ne pas nuire aux abeilles, limiter le traitement à la période qui suit le coucher du soleil, alors que les abeilles ont regagné la ruche, ou bien au petit matin avant qu'elles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Ce produit contient des distillats de pétrole.** **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Les symptômes de l'empoisonnement comprennent nausées, vomissement, contraction pupillaire, salivation excessive, crispation des muscles, convulsions et coma. L'usage répété ou prolongé de ce produit peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase. **L'atropine sert d'antidote :** Administrer 2 à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire ou intraveineuse immédiatement, puis toutes les heures au besoin jusqu'à dilatation des pupilles. Le chlorure de pralidoxime (2 PAM : chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme auxiliaire de l'atropine. Suivre le mode d'emploi de l'étiquette.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PAMPHLET

**WILSON
DIMÉTHOATE 480 CE
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE**

Ce produit ne doit pas être utilisé autour d'habitations ou d'autres zones résidentielles, comme les parcs, les cours d'école ou les terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par des particuliers, ni par des personnes non certifiées.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 12864 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Diméthoate 480 g/L

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

Premier Tech Brighton Ltd.
1 avenue Premier
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

PLANTES À FLEURS, ARBUSTES ET ARBRES D'ORNEMENT

GÉNÉRALITÉS :

1. Le DIMÉTHOATE 480 est un véritable insecticide systémique. Un insecticide systémique est absorbé par l'organisme de la plante après le traitement et, comme pour tout produit systémique, il peut provoquer chez des plantes en particulier des réactions imprévisibles ou qui ne sont pas communes à toutes les plantes de la même espèce.
2. POUR TRAITER AU BON MOMENT contre les divers ennemis des plantes ornementales, consulter les autorités agricoles locales. En général, on doit faire une pulvérisation suffisante pour bien couvrir les plantes dès l'apparition des insectes ou dès qu'on constate des dégâts, à moins d'indication contraire. Éviter toute dose ou pulvérisation exagérée.
3. Dans le cas d'espèces sensibles à la pulvérisation foliaire, l'expérience démontre que les arrosages abondants du sol présentent moins de danger à l'égard des plantes pour lesquelles ils sont recommandés. Ne pas effectuer de pulvérisation du feuillage pendant les heures chaudes du jour ou par des températures excessivement élevées.
4. NE PAS APPLIQUER aux plantes d'ornement non mentionnées. Il se peut que le DIMÉTHOATE 480 ne leur nuise pas toujours, mais il peut causer des dommages à des plantes en particulier ou dans des endroits donnés.
5. EN CAS DE DOUTE sur la sécurité à l'égard des plantes, on conseille de traiter une branche seulement ou de plonger plusieurs feuilles dans la solution. D'ordinaire, on peut déterminer après trois ou quatre jours s'il y aura des dommages à la plante.
6. NE PAS PULVÉRISER sur les espèces suivantes à moins d'avoir fait démontrer son innocuité sur des branches en particulier ou sur des feuilles :

Orme d'Amérique
Érable de Norvège
Févier Sunburst

Orme parasol
Seringat
Févier Morraïne

de même pour d'autres plantes d'ornement non mentionnées dans le dépliant.

7. On n'a signalé de dommages par le DIMÉTHOATE 480 sur aucun des conifères des espèces couramment cultivées au Canada, à la condition de s'en tenir aux doses recommandées.
8. DÉVERSEMENT - En cas de déversement ou renversement accidentel de DIMÉTHOATE 480, brosser immédiatement l'endroit souillé à l'aide d'une forte solution de savon à lessive ou bien de "lessive" ménagère (lye) - les détergents ne donnent pas satisfaction à cet usage. Des brossages répétés peuvent s'imposer pour les surfaces de bois uni. Éviter tout déversement sur quelque type de carreaux (tuiles) ou de linoléum que ce soit.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux ou nocif en cas d'ingestion, d'inhalation, ou d'absorption par la peau. Sous forme concentrée, ce produit peut irriter les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou la buée d'arrosage. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger et de fumer. Éviter de contaminer les aliments des humains et des animaux. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Ne pas exposer directement au soleil. Retirer les animaux de l'endroit du traitement pendant l'application. Ce produit est toxique pour les oiseaux et la faune. Pour ne pas nuire aux abeilles, limiter le traitement à la période qui suit le coucher du soleil, alors que les abeilles ont regagné la ruche, ou bien au petit matin avant qu'elles butinent. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Ce produit contient des distillats de pétrole.** **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Les symptômes de l'empoisonnement comprennent nausées, vomissement, contraction pupillaire, salivation excessive, crispation des muscles, convulsions et coma. L'usage répété ou prolongé de ce produit peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase. **L'atropine sert d'antidote:** Administrer 2 à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire ou intraveineuse immédiatement, puis toutes les heures au besoin jusqu'à dilatation des pupilles. Le chlorure de parliodixime (2 PAM: chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme auxiliaire de l'atropine. Suivre le mode d'emploi de l'étiquette.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI:

Les utilisations décrites ci-dessous sont pour des pulvérisations foliaires sauf indication contraire (Plantes d'extérieur seulement)		QUANTITÉ DE WILSON DIMÉTHOATE 480 CE INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PAR	
PLANTES À FLEURS	INSECTES SUPPRIMÉS	10 L D'EAU	1000 L D'EAU
Azalées	Punaises réticulées, Mineuses, Acariens (mites) Aleurodes (mouches blanches)	10 mL	1 L
Camélias	Pucerons, Acariens (mites), Kermès du camélia	10 mL	1 L Pulvérisation foliaire : Deux pulvérisations espacées de 6 semaines la première année, suivies de pulvérisations annuelles peu après le début de la végétation au printemps. Mouillage du sol : Appliquer WILSON DIMÉTHOATE 480 CE INSECTICIDE SYSTÉMIQUE en arrosage abondant du sol autour de la base des plantes, de bonne heure au printemps, à raison de 60 mL/10 L d'eau par plante jusqu'à 2 m. de haut. Accroître proportionnellement la quantité pour les plantes plus hautes.
Œillets	Pucerons, Thrips, Acariens (mites)	10 mL	1 L Mouillage du sol : Baigner le sol à raison de 125 mL par 100 mètres carrés de plate-bande ou de tablettes (14L/ha) dans assez d'eau pour une distribution uniforme. Arroser d'eau à fond après le traitement.
Euonymus (fusain)	Pucerons, Kermès	20 mL	2 L
Hémérocailles (lis d'un jour)	Pucerons, Thrips	20 mL	2 L
Glaïeuls	Pucerons, Thrips	10 mL	1 L
Gerbera	Thrips	10 mL	1 L
Gardénias	Mouches blanches (aleurodes)	10 mL	1 L
Iris	Pucerons, Perceur de l'iris, Thrips	20 mL	2 L Contre le perceur, traiter quand les nouvelles feuilles ont 12–15 cm de longueur.
Poinsettias (à l'extérieur)	Pucerons, Aleurodes, Cochenilles, Acariens (mites)	10 mL	1 L
Rosiers	Pucerons, Cicadelles, Thrips, Acariens (mites)	10 mL	1 L Appliquer à fond toutes les 4 semaines pendant la saison de végétation.

(À l'extérieur seulement)
QUANTITÉ DE WILSON DIMÉTHOATE 480 CE INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PAR

ARBUSTES D'ORNEMENT ET ARBRES	INSECTES SUPPRIMÉS	10 L D'EAU	1000 L D'EAU
Chêne	Cochenille dorée du chêne	20 mL	2 L
Bouleau	Pucerons, Mineuses	5 mL Contre la mineuse, traiter quand les feuilles se sont déroulées (vers la mi-mai). Répéter dans la dernière semaine de juin.	500 mL
Buis	Acariens (mites), Mineuses, Cochenilles	10 mL Contre la mineuse, traiter au printemps dès l'apparition des mineuses adultes ou au début de l'été pour détruire les larves des feuilles infestées.	1 L
Cèdre	Acariens (mites), Mineuses	20 mL Contre la mineuse, traiter au début de mai ou vers la fin d'août.	2 L
Douglas taxifolié arbre semencier	Insectes des cônes (Cécidomyie des cônes du Douglas, Perce-Eône du Douglas, Chalcis du pin Douglas, Cécidomyie squamiphage du Douglas)	1 L dans 20 L d'eau (à l'aide d'un brumisateur) Traiter quand les cônes sont à l'état pendant ou presque. Il importe de couvrir à fond les cônes et le feuillage de la partie de l'arbre où sont les cônes pour avoir satisfaction.	2,5 L dans 100 L d'eau (pulvérisation de façon à bien mouiller)
Houx (anglais et américain)	Acariens (mites), Kermès des Hespérides, Mineuses	10 mL Contre la mineuse, traiter au printemps dès l'apparition des mineuses adultes ou au début de l'été pour détruire les larves des feuilles infestées.	1 L
Pruche	Acariens (mites), Kermès, Mineuses des épinettes	10 mL Faire les traitements dès l'éclosion des larves.	1 L
Genévrier	Pucerons, Chenilles burcicoles, Cécidomyies, Acariens (mites)	20 mL	2 L
Lilas (<i>Syringa sp.</i>)	Mineuses	12,5 mL Deux pulvérisation espacées de 6 semaines. Traiter dès l'apparition des signes de mineuses ou bien faire le premier traitement au début de juin.	1,25 L
Thuya	Pucerons, Chenilles burcicoles, Acariens (mites)	20 mL	2 L
Pin (mugho, rouge, écossais)	Larves des diprions à tête rouge et à tête noire du pin gris	10 mL	1 L
	Pucerons, Chenilles burcicoles, Perce-pousse européen du pin, Perce-rameau du pin, Pyrale des pousses du pin	20 mL Contre les perce-pousses, traiter de bonne heure au printemps puis à la mi-juin, en mouillant à fond le bout des branches.	2 L
Épinette de Sitka	Charançon du pin blanc	2,5 L dans 100 L d'eau	

		Pulvériser à fond sur la pousse terminale jusqu'à ruissellement au moment de la ponte (d'ordinaire dans la première quinzaine de mai).
If (taxus)	Acariens (mites), Lécanie de Fletcher, Cochenilles	20 mL 2 L Contre la lécanie de Fletcher, traiter à la fin de juin puis 10 jours plus tard quand les larves sont actives.

DÉCLARATION CONCERNANT LA FAUNE ET PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE : Attention : Suppression des insectes forestiers – les oiseaux et la faune des régions traitées peuvent en souffrir. Ce produit est toxique pour les abeilles. Restreindre les traitements à la période qui suit le coucher du soleil, alors que les abeilles sont dans la ruche, ou au petit matin avant qu'elles butinent aux champs. Ne pas utiliser, verser, renverser ou entreposer près de la chaleur ou de la flamme nue. Garder loin des rayons directs du soleil. Expédier et entreposer entre 4 °C et 30 °C.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))